„ sadeur du Czar, prioit qu'on accordât aux Russes
„ la permission d'établir dans toutes les provinces
„ des factoreries pour le commerce : il fut refusé,
„ et on ne lui permit de trafiquer qu'à Pekin, et
„ à Tchu-Kou-pai-sing, sur les limites, dans le
„ pays des Kalkas. Je vous permets de même de
„ demeurer ici et à Canton, autant de temps que
„ vous ne donnerez aucun sujet de plainte ; car s'il
„ y en a dans la suite, je ne vous laisserai ni ici ni
„ à Canton : je ne veux point de vous dans les pro-
„ vinces. L'Empereur mon père a perdu beaucoup
„ de sa réputation dans l'esprit des lettrés, par la
„ condescendance avec laquelle il vous y a laissé
„ établir. Il ne se peut faire aucun changement aux
„ lois de nos sages, et je ne souffrirai point que de
„ mon règne on ait rien à me reprocher sur cet
„ article. Quand mes fils et mes petits-fils seront
„ sur le trône ils feront comme bon leur semblera ;
„ je ne m'en embarrasse pas plus que de ce qu'a
„ fait Ouan-ly.

„ Du reste, ne vous imaginez pas que j'aie rien
„ contre vous, ou que je veuille vous opprimer :
„ vous savez la manière dont j'en usois avec vous
„ quand je n'étois que Regulo. La famille d'un de
„ vos Chrétiens, mandarin dans le Leao-tong, se
„ souleva contre lui, parce qu'il n'honoroit pas ses
„ ancêtres ; dans l'embarras où vous étiez, vous
„ eûtes recours à moi, et j'accommodai cette affaire.
„ Ce que je fais maintenant, c'est en qualité d'Em-
„ pereur ; mon unique soin est de bien régler
„ l'Empire ; je m'y applique du matin au soir : je
„ ne vois pas même mes enfans ni l'Impératrice ;
„ je ne vois que ceux qui sont chargés du soin des
„ affaires publiques, et cela durera autant que le
„ deuil qui est de trois ans. Après quoi je pourrai
„ peut-être vous voir comme à l'ordinaire. »

C'est à peu près tout ce que dit l'Empereur. Il